

---

Lettre du citoyen Paroude, de Villefranche-d'Aveyron, qui a 6 enfants au service de la République, et témoigne de son dévouement pour la cause de la liberté, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre du citoyen Paroude, de Villefranche-d'Aveyron, qui a 6 enfants au service de la République, et témoigne de son dévouement pour la cause de la liberté, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 172;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40389\\_t1\\_0172\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40389_t1_0172_0000_4);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

immortel qui vous comble de louanges et de bénédictions, en achevant de terrasser nos ennemis, nous procure la félicité que lui seul, par vous seuls peut procurer à l'univers dévoilé.

« Si nous avons été si tardifs à vous donner des marques de républicains, de sans-culottes, de montagnards, c'est parce que nous sommes des laboureurs qui n'échappons qu'à peine de la servitude féodale; aujourd'hui que nous sommes certains de l'énergie des prophètes de la sainte Montagne, dans la simplicité de nos cœurs et de notre ancienne manière de voir, sans faste, sans art, sans désir de paraître et de flatter, nous disons aux pères de la patrie que nous sommes leurs vrais enfants, que nous nous déclarons tels ouvertement, en dépit des rois et de leurs satellites, et que le sang qui coule dans nos veines coulera jusqu'à la dernière goutte, s'il le faut, pour les maintenir sur la sainte Montagne, et pour l'entière exécution des serments sacrés que nous renouvelons encore dans le sein de la Convention, de vivre libres ou de mourir.

« Citoyen Président, avant de terminer, vous saurez que nous nous sommes adressés deux fois au ministre de l'intérieur, une fois au ministre de la justice, et une fois au citoyen Amelot. Le ministre de l'intérieur nous a répondu; nous attendons la réponse des deux autres. Celle du ministre de la justice nous paraît d'autant plus essentielle que nous avons plus lieu de craindre de passer pour séditionnaires plutôt que pour républicains. Pourtant, sans énergie, nous conspirions dans le marais et nous déméritons de la patrie. Le fait qui nous arrache ces dernières expressions est consigné dans notre adresse au ministre de la justice, il peut être mis sous les yeux de la Convention ou de son comité de Salut public.

« Fait à Thouron, à la maison commune, séance publique, les autorités subalternes de l'autre part réunies.

« Pour expédition conforme à l'arrêté au registre 199<sup>e</sup>, le 4<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« A. C. LAURIER, président des susdites autorités subalternes. »

**Le citoyen Paroude, de Villefranche-d'Aveyron, âgé de 70 ans, qui a 6 enfants au service de la République, annonce qu'il est prêt lui-même à verser le reste de son sang pour la cause de la liberté.**

**Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit la lettre du citoyen Paroude (2).*

*Aux citoyens représentants du peuple français.*

« Villefranche d'Aveyron, ce 18 octobre 1793, l'an II de la République, une et indivisible.

« Législateurs,

« Les cris de la République, et le bruit des attentats commis contre la liberté ont

retenti jusque dans nos départements. Nous venons, avec la fierté d'un peuple républicain, vous demander vengeance contre ces monstres que la terre a vomis sur le sol de la liberté.

« Jusqu'à quand la République sera-t-elle violée par une horde d'esclaves? Ils ne savent pas, ces scélérats, que des millions d'hommes sont prêts à voler sur les frontières, si la liberté les y appelle. Pour moi, j'ai six enfants, deux neveux et trois cousins qui, chaque jour versent leur sang pour la patrie, et s'il faut encore, quoique je sois âgé de 70 ans, voter à la défense de la République, je suis prêt à marcher.

« Rien de plus glorieux que de mourir en soutenant ses droits. Je ne dirai pas comme ce poète : « qu'il est bien glorieux de mourir au lit où les pères sont morts »; mais je dirai comme Brutus : « des rois, ce sont là tes traîtres »; oui, je croirai toujours ce bon républicain, et je suivrai ses traces.

*Couplet sur l'air des Marseillais.*

Allons, enfants de la patrie,  
Terrassons tous les intrigués.  
Quoi! la République chérie  
Sera violée par des tyrans. (bis)  
Nous aimons mieux perdre la vie  
Et nous aimons mieux tomber  
Plutôt que de voir succomber  
Notre Constitution finie.  
Victoire, citoyens, soyons vrais défenseurs,  
Marchons, marchons,  
Exterminons, ces calomnieux.

*Autre couplet.*

*Air : « Dans le cœur d'une pucelle. »*

Français, tu n'as plus de maîtres,  
Ni plus de rois parmi toi.  
Extermine tous les traîtres  
Qui voudraient faire la loi.  
La République  
Nous prépare des lauriers. (bis)  
Déracinons cet arbre antique.

« Je suis votre très dévoué républicain.

« PAROUBE, membre des sections de Villefranche-d'Aveyron.

« Vivre libre ou mourir.

« Vive la République une et indivisible, imprescriptible et inaliénable! »

« Le citoyen Leroi, dit Desbordes, ancien militaire, abandonné à la nation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1793 jusqu'à la paix, les arrérages de la récompense nationale de 1,333 livres qui lui a été accordée en considération de vingt-huit ans de service. La citoyenne Clément Lapujade, sa femme, dépose également sur l'autel de la patrie une pension de 88 liv. 15 s.

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit la lettre du citoyen Leroi, dit Desbordes (2)*

*Jacques-Louis Leroi, dit Desbordes, ancien capitaine au corps du génie, et Marie-Louise-*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 208.

(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 773.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 208.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 743.